

INSJ ET CNL – Avis de course

Challenge Lavorel étape 5 - Grade 5B

7 Septembre 2025

PREAMBULE

• Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

• Alerte aux espèces exotiques envahissantes dans les eaux du Lac d'Annecy :

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques. Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4. Les règlements fédéraux,

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées par mail aux différents clubs du lac.

3. COMMUNICATION RADIO

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Communication sur le canal VHF 8

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe :

- Dériveurs avec rating FFV
- Catamaran avec rating FFV
- Quillards de sport avec rating FFV
- Habitables du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L

4.2. * Les concurrents **majeurs** doivent être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » ou d'une licence journalière avec si possible certificat médical

* Les concurrents **mineurs** doivent être en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » ; ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ; ou d'une licence journalière avec si possible certificat médical.

Et d'une autorisation parentale.



5. **DROIT A PAYER** : 5€ par bateau

6. **PROGRAMME**

6.1. **Inscriptions** : obligatoirement en ligne via le lien :

<https://docs.google.com/spreadsheets/u/0/d/1kslq8J5Wci2YLZOBbxMTN0LT2dqob8eEdBgK-sfEB4/htmlview#> Onglet 7/09 INSJ/CNL

Clôture des inscriptions : le dimanche 7 septembre à 10h.

ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE à l'INSJ ni au CNL

Aucun changement d'équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions le 7 septembre à 10h.

7. **Jour de course** : Dimanche 7 septembre 2025

1er signal d'avertissement : 13H30 Courses à suivre

Les résultats seront diffusés par mail dès que possible.

Il n'y aura aucun affichage.

8. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits type banane 1 tour ou 2 tours

9. **CLASSEMENT**

- a. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- b. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.

10. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. **CONVIVIALITE**

Un pique-nique canadien (chacun apporte quelque chose à partager à boire et/ou à manger) sera proposé à l'INSJ le soir.

12. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

• **l'INSJ :**

Tél. : 04 50 68 93 04

Email : contact@internautique.org

• **le CNL**

Tél. : 04 50 60 13 63 / 07 87 70 04 15

Email : cnlmenthon74@gmail.com

